

Le Cœtus Internationalis Patrum de Vatican II

Entretien avec Philippe Roy-Lysencourt^[1]

Propos recueillis
par l'abbé Nicolas Télisson, FSSP

Depuis quelques années, la recherche ouvre de nouveaux débats dans l'histoire du Concile Vatican II et contribue à une meilleure connaissance de l'événement, apportant aussi de précieuses lumières pour le travail théologique d'étude de son enseignement.

Tu Es Petrus. – Philippe Roy-Lysencourt, nous vous remercions d'avoir accédé à notre demande en nous accordant cet entretien sur le Cœtus Internationalis Patrum (CIP), auquel vous avez consacré votre travail de doctorat. Quel est l'enjeu d'une telle étude ?



connaissance de cet événement. Au moment où j'ai commencé mes travaux, l'historiographie se limitait – à peu de choses près – à deux textes de l'historien Luc Perrin^[2], qui est le premier à avoir commencé à défricher le terrain. Les grands travaux de recherche sur le Concile (on pense notamment à *L'histoire du Concile Vatican*

II élaborée sous la direction de Giuseppe Alberigo) n'évoquaient le CIP qu'en passant, sans s'y arrêter véritablement. Il y avait donc là une carence quant à notre connaissance – et par conséquent à notre compréhension – du Concile, et il était indispensable qu'un historien enquête minutieusement sur l'histoire de ce groupe. Les spécialistes de l'événement

Philippe Roy-Lysencourt. – J'ai en effet soutenu, en 2011, une thèse de doctorat sur le *Cœtus Internationalis Patrum*. L'enjeu d'une telle étude est d'importance car, à la veille du cinquantième anniversaire du Concile Vatican II (1962-1965), nous n'avions aucune étude scientifique conséquente sur le groupe le plus important de la minorité conciliaire, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur notre

1. – PHILIPPE ROY-LYSENCOURT, docteur en Histoire et en Sciences des religions, est professeur de théologie et d'histoire des religions à l'Université Laval (Québec), et fondateur de l'Institut d'Étude du Christianisme à Strasbourg dont il assure la direction. Ses recherches en histoire du christianisme portent sur le Concile Vatican II, sur le traditionalisme catholique, mais aussi sur les relations de l'Église catholique avec le judaïsme, sur les relations diplomatiques du Saint-Siège et sur l'histoire religieuse de la Nouvelle-France.

2. – LUC PERRIN, « Il "Cœtus Internationalis Patrum" e la minoranza conciliare », dans MARIA TERESA FATTORI et ALBERTO MELLONI (dir.), *L'Evento e le decisioni. Studi sulle dinamiche del concilio Vaticano II*, Bologna, Il Mulino (coll. « Testi e ricerche di scienze religiose », nuova serie, 20), 1997, p. 173-187. – LUC PERRIN, « Le Cœtus Internationalis Patrum et la minorité à Vatican II », *Catholica*, 63 (printemps 1999), p. 71-84.



appelaient de leurs vœux une telle étude et c'est pour cela que je m'y suis attelé.

T.E.P. – *Vu l'importance de ce groupe, pourquoi a-t-on mis si longtemps avant d'en écrire l'histoire ? Cela était-il lié à des difficultés particulières ?*

P. R.-L. – Il y a plusieurs raisons qui expliquent qu'on se soit intéressé tardivement à l'histoire de ce groupe. Tout d'abord, comme pour tout objet de recherche, il fallait qu'un historien s'y intéresse et qu'il s'y intéresse au point d'y consacrer plusieurs années de sa vie. Et puis, le sujet n'a pas le vent en poupe actuellement. En y travaillant, même si on traite le sujet d'une façon scientifique et impartiale, on s'expose inévitablement à la suspicion de certains idéologues. Enfin, il fallait accéder aux archives et cela représentait un véritable défi.

T.E.P. – *Quelles étaient les principales difficultés liées à l'accès aux archives ?*

P. R.-L. – Avant toute chose, il fallait élaborer la liste des membres du groupe car on ne connaissait que le nom des plus importants d'entre eux (et encore), et les archives ne comportent aucun inventaire systématique des adhérents et sympathisants. Il fallait donc mener un véritable travail d'enquête et œuvrer à partir de si-

gnatures et de sous-signatures, de photos, d'agendas, de journaux conciliaires, de notes éparées, etc.

Et puis, une fois le premier dénombrement réalisé, il fallait partir en quête des fonds. Il y avait les archives publiques, parmi lesquelles le *Fondo "Concilio Vaticano II"* de l'*Archivio Segreto Vaticano*, ouvertes à tous les chercheurs, mais pour les fonds privés, c'était une autre histoire : il fallait d'abord les trouver, mais là n'était pas le plus difficile car la plupart du temps les archives des évêques se trouvent dans leurs diocèses respectifs, celles des religieux dans leur monastère, etc. Le plus délicat était de se faire ouvrir certaines archives, car les tensions du Concile et de la période conciliaire sont loin d'être apaisées.

Enfin, restait la question géographique : les membres et sympathisants du CIP venant des quatre coins du monde, l'enquête exigeait de nombreux déplacements et des séjours de recherche dans des contrées parfois reculées. À cela, vous pouvez ajouter la question linguistique inhérente à toute recherche qui comporte une forte dimension internationale.

Au final, j'ai réussi à avoir accès à plusieurs fonds, tant publics que privés, mais certains me sont malheureusement restés fermés. Je ne désespère pas d'y avoir ac-



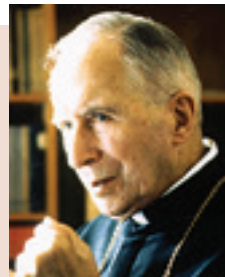
Philippe Roy-Lysencourt,
Les Vota préconciliaires des dirigeants du Cœtus Internationalis Patrum, Institut d'Étude du Christianisme, 2015, 106 p., 15 €.

cès un jour... Par exemple, l'un des fonds que je convoite est celui de Mgr de Castro Mayer au Brésil : je n'ai pas réussi à me le faire ouvrir, mais l'année prochaine un doctorant brésilien devrait commencer une thèse en cotutelle sous ma direction sur la réception du Concile Vatican II dans le diocèse de Campos et il a réussi à avoir accès aux archives. J'espère que cela me permettra d'accéder aux documents conciliaires de l'évêque. En recherche, il faut beaucoup de patience et de persévérance... et parfois un peu de chance !

T.E.P. – Votre étude du Cœtus Internationalis Patrum comprend une analyse des vota envoyés par les futurs membres du groupe en réponse à la consultation organisée en juin 1959 par la commission antépréparatoire au concile. Distingue-t-on des traits communs dans leurs réponses ?

P. R.-L. – Le *Cœtus Internationalis Patrum* comportait un nombre important de Pères

Parmi les dirigeants du Cœtus Internationalis Patrum...



Mgr Marcel Lefebvre
1905-1991
(France)



Mgr Geraldo
de Prænça Sigaud
1909-1999 (Brésil)



Mgr Antonio
de Castro Mayer
1904-1991 (Brésil)



Mgr Luigi
Maria Carli
1914-1986 (Italie)



Dom Jean Prou
1911-1999
(France)

conciliaires et leurs engagements respectifs dans le groupe étaient loin d'être égaux : entre un leader et un signataire d'occasion, il y a – ou il peut y avoir – un monde. Dans ma thèse, j'ai donc fait le choix d'analyser uniquement les vota préconciliaires des dirigeants du groupe, à savoir Mgr Marcel Lefebvre, Mgr Geraldo de Prænça Sigaud, Mgr Antonio de Castro Mayer, Mgr Luigi Maria Carli et dom Jean Prou.

L'analyse des vota de ces futurs Pères conciliaires révèlent quelques points communs, mais aussi des perspectives différentes : par exemple, l'optique de Mgr Lefebvre et de Mgr Carli n'est absolument pas celle de Mgr de Prænça Sigaud et de Mgr de Castro Mayer. Tandis que les premiers se montraient préoccupés de questions doctrinales et disciplinaires, ainsi que de questions pastorales pratiques et d'adaptations, les seconds dénonçaient une vaste conspiration anticatholique, conspiration contre laquelle le Concile devait réagir par un appel à la croisade contre-révolutionnaire. Les vota de dom Prou sont encore différents, sa réalité quotidienne n'étant pas la même... Sur cette question, pour les lecteurs qui voudraient en savoir davantage, je me permets de les renvoyer vers le petit livre

que j'ai publié sur les vota préconciliaires des dirigeants du CIP.^[3]

T.E.P. – Ces réponses se distinguent-elles radicalement de celles des autres futurs Pères conciliaires dans la préparation du Concile, ou bien l'opposition est-elle née des débats conciliaires eux-mêmes ?

P. R.-L. – Pour répondre à cette question, il faut avoir une idée du contenu de l'ensemble des vota, ce qui représente plus de deux mille documents publiés dans les *Acta et documenta Concilio Œcumenico Vaticano II apparando*. Heureusement quelques universitaires ont travaillé un peu la question, parmi lesquels l'historien Étienne Fouilloux dans son chapitre sur la phase antépréparatoire qu'il a rédigé pour l'*Histoire du Concile Vatican II* paru sous la direction de Giuseppe Alberigo^[4]. Il distingue (de façon provisoire) trois groupes d'attitude dans les vota :

“La première rassemble des réponses qui, pour l'essentiel, ne prennent guère en compte les objectifs pontificaux, voire

s'y opposent de façon plus ou moins déguisée. La deuxième réunit au contraire celles qui s'engagent avec une décision variable dans la voie tracée par Jean XXIII. La troisième n'est pas un simple “marais” ni, pire, un résidu inclassable, mais un ensemble de vota venant le plus souvent de jeunes Églises en voie d'émancipation, dont la caractéristique propre est de présenter des oppositions telles entre les deux options précédentes, à l'intérieur d'un même *votum* parfois, qu'elles rendent toute ventilation bipartite impossible.”^[5]

Dans cette typologie, les vota des dirigeants du CIP seraient à classer dans la première catégorie, même s'il faut faire des distinctions (car ces vota ne sont pas tous de la même teneur) et apporter des nuances (car certains comportent des éléments d'ouverture). Une chose est certaine, les vota des dirigeants du *Cœtus* ne se distinguent pas d'une façon particulière par rapport à l'ensemble des vota reçus par la Commission antépréparatoire du

3.– PHILIPPE ROY-LYSENCOURT, *Les vota préconciliaires des dirigeants du Cœtus Internationalis Patrum*, Strasbourg : Institut d'Étude du Christianisme (“Concile Vatican II” 1), 2015, 106 pages.

4.– ÉTIENNE FOUILLOUX, « La phase antépréparatoire (1959-1960) », in GIUSEPPE ALBERIGO (dir.), *Histoire du Concile Vatican II (1959-1965)*, t. I, *Le catholicisme vers une nouvelle époque. L'annonce et la préparation (janvier 1959-octobre 1962)*, version française sous la direction d'ÉTIENNE FOUILLOUX, Paris : Cerf ; Louvain : Peeters, 1997, p. 69-183.

5.– *Ibid.*, p. 126-127.

Concile. Il ne s'agissait pas, alors, des *vota* d'une minorité, mais peut-être au contraire d'une majorité, même s'il faudrait faire une étude statistique précise pour l'affirmer d'une manière incontestable.

T.E.P. – S'il est possible de l'établir, les Pères du CIP ont-ils eu un poids dans la préparation du Concile ?

P. R.-L. – Très peu de futurs membres du *Cœtus* ont été membres des commissions préparatoires et, par conséquent, très peu d'entre eux ont été impliqués dans la préparation des documents du Concile. Il y avait quelques cardinaux sympathisants, comme par exemple le cardinal Larraona, qui ont eu, bien évidemment, une grande influence dans leur commission respective, mais ces éminences n'étaient pas toutes réellement impliquées dans les combats du *Cœtus*. Et puis, il y avait Mgr Carli, qui était membre de la *Commissio de Episcopis et Dioecesium regimine* préparatoire. Vu le tempérament du personnage, il y a certainement joué un rôle très actif, mais je n'ai pas étudié son implication ni son influence dans cette commission. D'ailleurs, l'histoire des commissions préparatoires et de l'élaboration des documents préconciliaires a été très peu étudiée. Et puis, il faut mentionner que Mgr Lefebvre était membre de la Commission centrale préparatoire et qu'il y a pris la parole à plusieurs reprises. Mais, là encore, je n'ai pas étudié de façon systématique et précise son rôle dans cette commission.

Il ne semble pas que la fondation du groupe ait été provoquée par un événement en particulier. C'est plutôt un ensemble de choses, une tendance, la constatation que l'orientation donnée au Concile par les commissions préparatoires était en train de disparaître au profit d'une orientation héritée des différents mouvements qui ont traversé l'Église depuis le début du XX^e siècle

T.E.P. – Nous arrivons maintenant à la tenue du Concile. Comment est né le Cœtus ? Quels sont les événements qui ont provoqué le regroupement des Pères du CIP ?

P. R.-L. – Il est difficile de connaître avec précision la date de naissance du *Cœtus*. Ce que les archives permettent de voir, c'est qu'un premier *piccolo comitato* s'est formé autour de Mgr Lefebvre dès les premiers jours du Concile et qu'il s'est constitué de façon progressive au cours de la première session. Il ne semble pas

que la fondation du groupe ait été provoquée par un événement en particulier. C'est plutôt un ensemble de choses, une tendance, la constatation que l'orientation donnée au Concile par les commissions préparatoires était en train de dis-

paraître au profit d'une orientation héritée des différents mouvements qui ont traversé l'Église depuis le début du XX^e siècle : mouvement liturgique, mouvement biblique et patristique, mouvement œcuménique, mouvement pour l'apostolat des laïcs.

T.E.P. – Pourriez-vous nous donner quelques précisions sur la constitution du CIP ? Comment s'est-il pratiquement formé ?

P. R.-L. – Pendant la première session, il y eut un premier "Groupe d'Étude", ancêtre du *Cœtus Internationalis Patrum*, mais il ne s'agissait pas d'un groupe organisé, structuré, avec une stratégie clairement définie. Ce n'était qu'un regroupement anonyme de Pères conciliaires "d'orienta-

tion traditionnelle" réunis spontanément pour lutter contre la direction que prenait le Concile. Il n'était donc question que d'un groupe de personnes déroutées par la tournure des événements, sans stratégie en raison de l'évolution imprévue et imprévisible du Concile, et mis sur la défensive, sans être en mesure d'articuler une défense cohérente.

Les choses vont évoluer pendant la première intersession et la deuxième session. C'est durant cette période que le groupe fut créé et qu'il se dota d'une structure et d'une stratégie, sans toutefois prendre aucun nom. Selon les archives, la décision de former un groupe organisé fut prise pendant la première intersession par Mgr de Prænça Sigaud et Mgr Lefebvre. Ce dernier s'assura du concours des bénédictins de Solesmes – avec lesquels il travailla sur les schémas qui avaient été envoyés aux Pères conciliaires pendant l'intersession – et d'un *peritus privatus*, l'abbé Victor-Alain Berto, qui va rapidement jouer un rôle de premier plan au sein du groupe. [6]

Les sources permettent de dater la naissance officieuse du *Cœtus* – et non officielle, car il ne prit aucun nom et n'agit pas officiellement en tant que groupe à ce moment-là – le mercredi 2 octobre 1963, c'est-à-dire trois jours après l'ouverture de la deuxième session. Ce jour-là, une



"Les Romains bannis dans Rome"

"[...] Les journaux vous ont-ils appris que je suis à Rome, participant au rang le plus modeste, mais à un rang officiel, reconnu par le Règlement du Concile, celui de *peritus privatus*, participant dis-je, aux travaux de la deuxième

Session ? Avez-vous vu mon nom imprimé une seule fois ? Ce n'est pas que je n'aie rien fait, j'ai travaillé de jour et de nuit, travaillé à soixante-trois ans comme je ne travaillais pas à vingt ans (et pourtant je travaillais) ; ce n'est pas qu'on ait ignoré ma présence, simplement on a voulu l'ignorer, et voulu plus encore qu'elle fût ignorée. Pouvais-je forcer les portes des conférences épiscopales ? Pouvais-je, dans la maison même où j'ai été élevé [le Séminaire français de Rome], demander la permission de m'adresser à mes cadets, quand je savais que plusieurs évêques auraient retiré leurs sujets du Séminaire si j'avais paru dans la Salle des Exercices où se faisaient entendre tant qu'ils le désiraient des conférenciers que rien ne rattache à Santa-Chiara ? La vérité est, Monsieur l'Abbé, que j'ai vu les Romains bannis dans Rome, et dans Rome la romanité est méprisée, insultée, persiflée. J'ai souffert, souffert mortellement de cette impuissance. Mais si vous dites qu'elle n'est qu'une vue de mon esprit, qu'il ne dépendait que de moi de trouver des chaires vacantes et de me créer des auditoires, non, cela n'est pas vrai. Pendant les neuf semaines de la session, j'ai été, ainsi d'ailleurs que les *periti* qui partagent les mêmes pensées que moi, maintenu dans une complète, dans une totale, dans une radicale impuissance, dont, avant de venir ici, je n'aurais jamais imaginé, même en cauchemar, à quel degré de perfection en son genre elle serait portée."

Source : ADSE, Fonds Victor-Alain Berto, dossier "Le deuxième Concile du Vatican", lettre de l'abbé Victor-Alain Berto à l'abbé Georges de Nantes, Rome, le 2 décembre 1963.

6. – À ce sujet, voir PHILIPPE ROY-LYSENCOURT, « Le concile de l'abbé Victor-Alain Berto, théologien de Mgr Marcel Lefebvre et du "Cœtus Internationalis Patrum" », in PHILIPPE CHENAUX – KIRIL PLAMEN KARTALOFF (dir.) *Il concilio Vaticano II e i suoi protagonisti alla luce degli archivi*, Città del Vaticano : Libreria Editrice Vaticana (« Atti e Documenti » 46), 2017, p. 425-443.

première assemblée réunissait une quinzaine de Pères conciliaires qui confièrent unanimement la présidence de leur association à Mgr Lefebvre. Le groupe se constitua graduellement au cours de cette session, en se construisant d'abord sur les amitiés et contacts préconciliaires des uns et des autres, mais également sur le repérage qui se fit au moyen des interventions publiques. Voici un témoignage intéressant de l'abbé Berto sur la naissance du *Cætus* :

Il n'est pas né d'un dessein arrêté dans l'esprit d'un seul ; il n'est pas né d'un projet concerté entre plusieurs ; il n'est pas né d'un pacte conjuré. Il est né d'une "harmonie préétablie", à leur propre insu, entre des Pères qui ne se connaissaient pas avant le Concile, mais qui s'y sont reconnus comme s'ils s'étaient connus de toujours. Ils n'ont eu qu'à s'apercevoir que leurs vues doctrinales et pastorales étaient semblables, semblables leurs vœux pour l'orientation et l'issue du Concile, semblables leurs appréciations sur les événements et les

Le groupe, de par le fait qu'il se trouvait en minorité dans une assemblée délibérative, tablait sur une action au sommet : pour faire valoir ses vues, il s'est souvent tourné vers les organes dirigeants du Concile et même, à plusieurs reprises, vers le pape en personne.

Les dirigeants du *Cætus* espéraient que le pontife romain se servirait de son autorité pour infléchir le cours des débats dans leur sens.

hommes à mesure que le Concile se poursuivait. De là naquirent des relations plus étroites, des rencontres plus fréquentes. Puis, — mais on était déjà à la deuxième session — tantôt par l'un, tantôt par l'autre des Pères, tantôt par un théologien, se firent des conférences ouvertes à quiconque, du cardinal à "l'expert privé", avait titre à participer aux affaires du Concile, qu'il fût ou non favorable aux vues du *Cætus*. [...] Aussi spontanément que le *Cætus* des Pères,

se constitua le *cætus* mineur de leurs théologiens : amitié d'abord, puis, et très vite, collaboration fraternelle et quotidienne selon les intentions du *Cætus* majeur. [7]

T.E.P. – Comment travaille-t-on au CIP ? Existe-t-il une vraie organisation de ce groupe, quelle est la nature de celle-ci ?

P. R-L. – Le 2 octobre 1963, le jour de sa naissance officieuse, le *Cætus* s'est doté d'une structure à deux niveaux : un comité directeur qui planifiait et organisait son action, et des assemblées générales. Ces dernières réunissaient, tous les mardis soir, les membres et sympathisants du CIP autour d'un conférencier qui les entretenait d'un thème débattu au Concile. Il semble que ces réunions aient perduré

jusqu'à la fin de l'événement.

Une autre tactique adoptée par les dirigeants du *Cætus* pour contrer tous les points qu'ils jugeaient ambigus dans les schémas consistait à coordonner les interventions orales et écrites des membres

du groupe et à les faire soussigner par d'autres, dans l'espoir que ces interventions aient ainsi plus de poids. Ce que l'on peut remarquer par ailleurs, c'est que le groupe, de par le fait qu'il se trouvait en minorité dans une assemblée délibérative, tablait sur une action au sommet : pour faire valoir ses vues, il s'est souvent tourné vers les organes dirigeants du Concile et même, à plusieurs reprises, vers le pape en personne. Les dirigeants



du *Cætus* espéraient que le pontife romain se servirait de son autorité pour infléchir le cours des débats dans leur sens. Pendant les intersessions, le moyen privilégié par le *Cætus* était la production d'études sur les schémas et d'interventions auprès du pape. Ces deux moyens n'étaient pas dédaignés lors des sessions, mais s'y ajoutaient les interventions dans l'*aula*, parfois coordonnées, la distribution de *modi* et de consignes de votes, des lettres circulaires, les conférences du mardi soir, et le secrétariat situé tout près de la Place Saint-Pierre et que le groupe avait mis sur pied à partir de la troisième session pour diffuser sa pensée auprès des Pères conciliaires. À tout cela, il faut ajouter les pétitions, dont trois furent majeures : l'une demandant la consécration du monde au Cœur Immaculé de Marie, et deux autres réclamant la condamnation explicite du communisme. Ces différentes stratégies montrent que les dirigeants du CIP avaient bien compris le souci conci-

liaire de rechercher le consensus. Ainsi, ce que le groupe, en minorité, a surtout cherché à faire, c'est d'empêcher l'unanimité morale en fédérant "les romains" selon les mots de l'abbé Berto.

T.E.P. – *Parlant de l'abbé Berto qui fut, vous l'avez dit, le principal théologien du CIP, que pouvons-nous retenir du rôle des théologiens affiliés au Cætus ? Qui étaient ces théologiens ?*

P. R-L. – Le travail des théologiens consistait essentiellement à étudier les schémas, à composer des *modi* ainsi que des notes et des mémoires pour les évêques et à les distribuer dans Rome. Leur rôle consistait aussi à aider les Pères conciliaires dans l'élaboration de leurs interventions orales ou écrites.

Dans mes travaux, j'ai trouvé 22 théologiens qui ont collaboré, d'une façon ou d'une autre, peu ou prou, avec le *Cætus*. Parmi eux, il faut tout d'abord nommer les plus importants qui sont l'abbé Vic-

7. – Archives des Dominicaines du Saint-Esprit, fonds VICTOR-ALAIN BERTO, dossier « Le deuxième Concile du Vatican », lettre de l'abbé VICTOR-ALAIN BERTO au directeur de *Rivaro!*, 19 mars 1966,

tor-Alain Berto et dom Georges Frénaud. Mais l'on peut également nommer l'abbé Raymond Dulac, l'abbé Luc J. Lefèvre, dom Paul Nau, Monsignore Ugo Lattanzi, Monsignore Francesco Spadafora, etc.

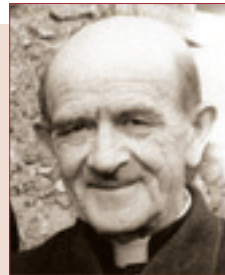
T.E.P. – Dans les figures bien connues du CIP, on nomme assez aisément Mgr Marcel Lefebvre, Mgr de Castro Mayer, mais on trouve aussi Dom Prou. Qui sont les membres du CIP ?

P. R-L. – Tout d'abord, il faut spécifier que le *Cætus* n'a jamais été ce que l'on pourrait appeler un groupe organisé et structuré. Voici ce qu'en disait l'abbé Berto :

[Le] "*Cætus*" n'a jamais été ce qu'en français on appelle un *groupe* ; point d'inscription, point de stabilité, point de statuts, ni, et bien moins encore, d'engagement ou obligation d'aucune espèce. Pas plus de "chef" pour commander qu'il n'y avait de "troupes" à commander. Toute liberté de venir ou de ne pas venir, de revenir ou de ne pas revenir, d'accepter ou de ne pas accepter les amendements proposés par les théologiens du "*Cætus*" ; point de compte à rendre des votes auxquels chacun s'était résolu en son âme et conscience. Sous leur Tête, les membres d'un Concile œcuménique sont pairs entre eux ; ainsi étaient pairs les membres du "*Cætus*", à ceci près que le "*Cætus*" n'avait pas besoin d'une "tête", puisqu'il n'a jamais été un "corps". [8]

Dans ces conditions, vous pourrez facilement imaginer que reconstituer la liste des membres du CIP n'est pas chose aisée. Il est même impossible, en l'état actuel de la documentation, de dresser une liste certaine et définitive des membres formels du *Cætus Internationalis Patrum* : les archives n'en conservent aucune et la simple pré-

Parmi les
théologiens
du *Cætus*
Internationalis
Patrum...



Abbé Victor-Alain Berto
1900-1968
(France)

sence d'un Père conciliaire sur une liste d'adresse sans titre prouve qu'il a éventuellement eu des contacts avec le groupe, mais pas forcément qu'il en était membre ou sympathisant. On espérait peut-être tout simplement sa signature pour un texte après la teneur d'une intervention dans l'*aula*... On ne peut donc proposer que des reconstructions *a posteriori*.

J'ai divisé les membres du groupe en cinq catégories : les membres du comité directeur, les cardinaux sympathisants, les compagnons de route, les signataires d'occasion et les théologiens. J'ai déjà évoqué les dirigeants et les théologiens. Reste les autres.

Le comité directeur du *Cætus* a toujours cherché à obtenir le patronage de cardinaux. Neuf d'entre eux apportèrent leur soutien au groupe, d'une façon différente et avec des engagements plus ou moins affirmés. Il s'agit des cardinaux Michele Browne, Giuseppe Ferretto, Manuel Gonçalves Cerejeira, Arcadio María Larraona Saralegui, Alfredo Ottaviani, Agnelo Rossi, Ernesto Ruffini, Rufino Jiao Santos et Giuseppe Siri.

Outre les membres du comité directeur et les cardinaux sympathisants, le CIP était



Abbé Luc J. Lefèvre (France)
directeur de *La Pensée Catholique*
discutant ici avec le pape Pie XII

formé de Pères conciliaires plus ou moins engagés au sein du groupe et qu'on peut considérer comme des "compagnons de route". Dans cette catégorie, j'ai classé les évêques au sujet desquels les archives comportent une ou des preuves formelles de leur engagement au sein du groupe, ainsi que ceux pour lesquels de sérieux indices pouvaient le laisser croire. J'en ai répertorié cinquante-cinq issus de quinze pays différents, essentiellement européens : 2% provenaient d'Asie, 2% d'Océanie, 7% d'Amérique du Nord, 24% d'Amérique du Sud et 65% d'Europe. Parmi ces 65%, qui correspondent à trente-six personnes, la plupart venaient d'Italie (30,6%), d'Espagne (25%), de France (22,2%) et du Portugal (13,9%). Les autres étaient d'Allemagne, d'Irlande et de Croatie. Mentionnons également que sept d'entre eux étaient membres de la Congrégation du Saint-Esprit dont Mgr Lefebvre était le supérieur général. Enfin, il y avait les "signataires d'occasion". Dans cette catégorie, j'ai inclus des Pères conciliaires identifiés comme ayant signé une pétition ou un document émanant du *Cætus Internationalis Patrum*, mais qu'il n'est pas possible de classer parmi les cardinaux sympathisants ou les compagnons de route. Ce sont des per-



Monsignore Francesco Spadafora
1913-1997 (Italie)
à l'élévation

sonnages qui se sont trouvés en accord avec le contenu de l'un ou l'autre document du CIP, mais sans être nécessairement de la minorité et sans savoir forcément qu'ils signaient un texte du *Cætus* : les premières pétitions furent distribuées alors que le groupe n'avait pas encore de nom ; la lettre qui accompagnait la pétition contre le communisme lancée par le CIP lors de la quatrième session ne fut pas signée par les leaders du mouvement, et ceci afin que leur signature n'empêchât pas certains Pères conciliaires de signer la requête.

Mais que révèle la liste des "signataires d'occasion" ? Tout d'abord qu'au moins 839 Pères conciliaires en provenance de 96 pays signèrent un ou plusieurs documents du *Cætus*. Ce chiffre représente au moins 27,44% des Pères conciliaires. Cependant, il est faussé parce qu'il ne tient pas compte des centaines de signatures dont nous connaissons l'existence mais que nous n'avons pu trouver. Nous savons, par exemple, qu'il manque 365 signatures à la pétition demandant la consécration du monde au Cœur Immaculé de Marie. Une chose est néanmoins certaine : de par ses pétitions et documents, le CIP toucha près du tiers de l'assemblée.

8.— *Ibid.*

Pour ceux qui voudraient en savoir davantage sur le sujet, je me permets de les renvoyer vers un ouvrage que j'ai publié en 2014 et qui s'intitule *Les membres du 'Cætus Internationalis Patrum' au Concile Vatican II*. [9]

T.E.P. – Qu'est-ce qui explique que les dirigeants du groupe se soient réunis au Concile ? Y a-t-il des traits communs dans leur parcours qui expliqueraient qu'ils aient décidé de travailler ensemble ? Se connaissaient-ils avant l'événement ?

P. R.-L. – Lorsqu'on étudie le parcours des membres les plus importants du groupe, on s'aperçoit qu'ils avaient reçu une formation commune, qui est une formation romaine, antilibérale et contre-révolutionnaire, imprégnée du magistère des papes, et que cette formation s'est faite essentiellement en trois lieux : au Séminaire français de Rome (sous le rectorat du père Henri Le Floch), à l'Université Grégorienne et à l'Athénée du Latran. Mgr Lefebvre, par exemple, disait que son passage au Séminaire français de Rome avait été une révélation :

“Le père Le Floch nous a fait entrer et vivre dans l'histoire de l'Église, dans ce combat que les forces perverses livraient contre Notre-Seigneur. Cela nous a mobilisés contre ce funeste libéralisme, contre la Révolution et les puissances du mal à l'œuvre pour renverser l'Église, le règne de Notre-Seigneur, les États catholiques, la chrétienté tout entière. Il nous a fallu choisir : ou bien quitter le séminaire si nous n'étions pas d'accord,

ou bien entrer dans le combat et marcher.” [10]

Vous pourriez m'objecter que les futurs membres du *Cætus* ne sont pas les seuls à être passés par ces trois lieux et à avoir reçu cette formation ; elle était assez commune à l'époque où ils ont été formés et tous ceux qui sont passés par ces lieux ne sont pas devenus membres du groupe... Certes, mais dans le cas des futurs membres du *Cætus*, outre qu'ils ont été profondément marqués par leur formation, lorsqu'ils sont entrés dans la vie active ils appartenirent à des réseaux internationaux (ou *a minima* les soutinrent) défendant les mêmes idéaux que ceux dont ils avaient été imprégnés et cela a nécessairement joué dans la continuité de leur pensée. Parmi ces réseaux, on peut nommer les suivants :

- La revue *Divinitas*, qui était l'organe de l'Académie pontificale romaine de théologie et de l'Université du Latran.
- La revue *La Pensée catholique*, fondée en 1946 par les abbés Henri Lusseau, Luc J. Lefèvre, Victor-Alain Berto et Alfonso Roul, qui étaient tous d'anciens élèves du Séminaire français de Rome et dont les trois premiers soutinrent activement le *Cætus*.
- La Cité catholique et sa revue *Verbe*.
- La revue *Itinéraires*, qui fut fondée par Jean Madiran en 1956.
- Les revues brésiliennes *O Legionario* et *Catolicismo*, ainsi que le mouvement Tradition Famille Propriété (T.F.P.). Ces



trois réseaux, dans lesquels s'inscrivent Mgr de Prænça Sigaud et Mgr de Castro Mayer, étaient intimement liés.

En outre, il faut mentionner que tous ces réseaux étaient inter-reliés et que, par leur biais, certains des futurs membres du groupe se connaissaient, au moins indirectement. Sur un autre registre, ce qu'il faut également considérer, c'est que les membres du *Cætus* furent réellement, et en ligne directe, les descendants des catholiques antilibéraux et contre-révolutionnaires depuis la Révolution française. La pensée est la même et la continuité idéologique évidente.

T.E.P. – Y a-t-il une évolution du groupe au cours du Concile ? Remarque-t-on une maturation des idées ou bien ne s'agit-il que d'adaptations tactiques (si l'on peut parler ainsi) ?

P. R.-L. – Chez les membres les plus importants du CIP, il ne me semble pas qu'il y ait la moindre maturation des idées. Pour les autres, il faudrait pousser l'enquête plus loin que je ne l'ai fait pour apporter une réponse catégorique. En général, les Pères du *Cætus* avaient des idées bien arrêtées et elles étaient basées sur le Ma-

gistère et en particulier sur les documents pontificaux de Pie IX à Pie XII. Concernant la tactique, elle évolua et se transforma légèrement au fil des sessions. Le groupe sut s'adapter à l'évolution des travaux dans l'*aula*. Ainsi, par exemple, à partir de la troisième session, lorsque les votes sur les schémas se multiplièrent, le *Cætus* prépara et distribua de très nombreux *modi* en espérant, par ce moyen, obtenir des modifications de dernière minute.

T.E.P. – Quel bilan dresser de l'action du CIP pendant le Concile Vatican II ? Quel fut son impact sur les documents conciliaires ?

P. R.-L. – D'une façon générale et malgré son organisation, son action multiforme et sa stratégie, le *Cætus Internationalis Patrum* n'a pas réussi à changer l'esprit ni la

perspective théologique dans lesquels les textes qu'il pourfendait avaient été écrits. Cependant, son opposition a conduit à l'adoucissement de plusieurs affirmations et, dans le détail, il a réussi à faire remanier certaines phrases, à changer certaines propositions ou à atténuer certaines expressions. Il est indéniable que certains des textes du Concile sont des documents de compromis qui n'auraient pas été ce qu'ils sont si le *Cætus* n'avait, par son opposition incessante et tatillonne, réussi à faire modifier certains passages. Si le CIP n'a pas réussi à faire changer l'orientation dans laquelle les schémas issus de la “seconde préparation” avaient été rédigés, il eut une importance et un impact non négligeable sur eux : il est parvenu à atténuer cer-

Il est indéniable que certains des textes du Concile sont des documents de compromis qui n'auraient pas été ce qu'ils sont si le *Cætus* n'avait, par son opposition incessante et tatillonne, réussi à faire modifier certains passages.

9.— PHILIPPE ROY-LYSENCOURT, *Les membres du Cætus Internationalis Patrum au Concile Vatican II. Inventaire des interventions et souscriptions des adhérents et sympathisants. Liste des signataires d'occasion et des théologiens*, Leuven : Peeters, Maurits Sabbe Library, Faculty of Theology and Religious Studies (« Instrumenta Theologica » XXXVII), 2014, 484 p.

10.— MARCEL LEFEBVRE, « Le Concile ou le triomphe du libéralisme », *Fideliter* n° 59, septembre-octobre 1987, p. 32.

taines affirmations et à faire apporter quelques incises, c'est-à-dire de légères accentuations qui allaient dans son sens. Mais l'influence du CIP va plus loin : il a fait retarder l'adoption de certains textes ; il a modéré l'élan des réformateurs, qui devaient toujours proposer un texte admissible par le plus grand nombre et non pas le texte qu'ils auraient voulu écrire (il y a donc eu une autocensure) ; il a fait introduire dans les textes des propositions (et pas simplement des mots) qui allaient ouvrir à une interprétation minimaliste de l'enseignement du Concile. Ainsi, en partie à cause du *Cætus*, bien des textes de Vatican II sont des documents de compromis qu'il est possible encore aujourd'hui d'interpréter de plusieurs

façons. L'impact du CIP fut donc bien réel. Si les textes ne sont pas de la teneur qu'ils auraient été s'ils avaient été rédigés par le *Cætus Internationalis Patrum* — loin de là —, ils sont néanmoins marqués par son opposition.

Nous pouvons donc en conclure que l'action du CIP fut importante et qu'il est impossible d'avoir une vision globale et complète de Vatican II sans en tenir compte. Mais il ne faudrait pas limiter l'influence et l'impact du *Cætus* au seul Concile. Une meilleure connaissance de ce groupe et de la doctrine qu'il défendait permet de considérer sous un angle nouveau les débats théologico-herméneutiques actuels sur la rupture ou non de Vatican II. Pour les membres du *Cætus*, le Concile fut vécu comme une rupture dans l'histoire de l'Église, rupture que certains d'entre eux n'ont pas

acceptée. Pour eux, certains schémas qui leur étaient présentés étaient en opposition avec la doctrine traditionnelle de l'Église, et c'est en raison de cette rupture qu'ils les combattaient.

T.E.P. – Pourtant les membres du CIP ont tous signé les documents conciliaires. Pourquoi ?

P. R.-L. – Effectivement, bien que certains aient prétendu le contraire, les dirigeants du *Cætus* (je n'ai pas vérifié pour l'ensemble des membres) ont signé tous

les documents conciliaires : les archives le prouvent indéniablement. Maintenant, pourquoi ont-ils signé alors qu'ils n'étaient pas en accord avec le contenu des docu-

ments ? Il s'agit là d'une question à laquelle il est difficile de répondre, car aucun des membres du *Cætus* n'a laissé de témoignage à ce sujet. Nous ne pouvons donc qu'émettre des hypothèses.

Il faut considérer ces signatures en tenant compte de la psychologie humaine ainsi que de l'habitus théologique de ces hommes qui étaient profondément "romains". Ils étaient donc très attachés aux prérogatives papales, notamment à celle de sa primauté. Dans ces conditions, et considérant qu'un texte promulgué par le pape devient un document authentique du magistère, comment ces catholiques ultramontains, formés dans la soumission la plus totale au souverain pontife et à la curie romaine, pouvaient-ils refuser d'adhérer à un document quand bien même ils le considéraient en opposition avec leurs convictions intimes ? Psycho-

logiquement, il est fort probable qu'ils aient été déchirés entre l'adhésion qu'ils devaient avoir envers les documents pontificaux et leur révolte à l'endroit de textes qu'ils considéraient en opposition avec la doctrine traditionnelle. Il n'est pas impossible – des témoignages vont dans ce sens – qu'en conscience ils aient cru devoir soumettre leur intelligence et leur volonté aux documents promulgués par le chef de l'Église, chef dont ils avaient tenu à défendre les prérogatives et à sauvegarder le pouvoir

personnel tout au long du Concile. Il y a également une autre chose qu'il faut considérer, c'est que Vatican II ne se voulait pas doctrinal, mais pastoral et que, dans ces conditions, les textes n'avaient pas de valeur dogmatique. Les archives comportent la preuve que, pour certains Pères conciliaires, cela les a incités à adhérer aux documents. Il a donc pu en être de même pour certains membres du CIP, mais en l'absence de témoignage il est impossible d'affirmer quoi que ce soit avec certitude. ■

Psychologiquement, il est fort probable que les membres du *Cætus* aient été déchirés entre l'adhésion qu'ils devaient avoir envers les documents pontificaux et leur révolte à l'endroit de textes qu'ils considéraient en opposition avec la doctrine traditionnelle.

Pour aller plus loin :

Philippe Roy-Lysencourt

Les membres du Coetus Internationalis Patrum au Concile Vatican II
Inventaire des interventions et souscriptions des adhérents et sympathisants. Liste des signataires d'occasion et des théologiens,

Leuven : Peeters, Maurits Sabbe Library, Faculty of Theology and Religious Studies ("Instrumenta Theologica" XXXVII), 2014, 484 p., 54 €

Après une brève histoire du CIP, les trois premières parties de cet ouvrage sont consacrées aux membres du "comité directeur", aux "cardinaux sympathisants" et aux "compagnons de route", tandis que la quatrième offre une liste organisée des "signataires d'occasion", la cinquième partie présentant les "théologiens" qui collaborèrent avec le groupe. La quatrième partie établit une liste organisée des "signataires d'occasion", et la cinquième une liste, avec biographie, des "théologiens" qui collaborèrent avec le CIP.



Du même auteur :

Le Cardinal Rafaël Merry del Val,
Aperçu biographique,

Institut d'Étude du Christianisme, 92 pages, 15 €

Dans cette étude, Philippe Roy-Lysencourt présente la carrière fulgurante du secrétaire d'État de Pie X, ses relations avec les papes qu'il servit, son apostolat, sa mort inopinée et les bruits qu'elle suscita.